

Discours – commémoration du mars 1962

Salutations protocolaires

1/

Le 18 mars 1962, les délégations algériennes et françaises réunies à Evian adoptaient un accord de cessez-le-feu qui mettait un terme aux violents combats engagés sur le territoire algérien depuis près de six ans.

Ce protocole politique et militaire tournait enfin la page de la colonisation de l'Algérie débutée par la France en 1830, et qui avait conduit à l'édification d'un régime injuste et violent fondé sur l'asservissement des populations autochtones privées de leurs droits.

La République française, aveuglée par les préjugés raciaux hérités de longs siècles de domination occidentale sur le reste du monde, s'était largement compromise dans cette entreprise condamnée à l'échec.

Le réveil et l'émancipation du peuple algérien étaient inévitables ;

Le choc qui en résulta fut brutal et projeta dans les affres de la violence tant de vies humaines, qui, de part et d'autre de la Méditerranée, n'avaient rien attendu d'autre que de pouvoir bâtir leurs existences en paix.

2/

Il fallut pourtant attendre cinq longues décennies pour que cette journée du 19 mars soit inscrite au calendrier des commémorations officielles, aux côtés du 11 novembre et du 8 mai.

Car le souvenir du sacrifice demandé à une génération entière de jeunes hommes – engagés et appelés du contingent arrachés à leur jeunesse et à leur village – avait butté près d'un demi-siècle sur une mémoire collective douloureuse.

Cette guerre ne portait pas de nom car elle ne pouvait pas et ne devait pas en être une.

De retour dans leurs foyers, les 1 750 000 soldats engagés en Algérie, en Tunisie et au Maroc durent taire leurs souffrances et pleurer leurs morts en silence, à rebours de la transmission cathartique qui avait permis aux générations précédentes de conjurer les horreurs de la guerre.

C'est grâce à l'activisme des associations d'anciens combattants que cette journée de recueillement honore depuis 2012 la mémoire de l'ensemble des victimes civiles et militaires, dans un esprit de concorde dépouillé de jugements simplistes.

Je souhaite leur témoigner toute ma gratitude et ma reconnaissance pour ce travail contre l'oubli.

3/

Reprendre une vie normale et se taire, oublier, ne pas se plaindre ;

Faire disparaître pour ne pas voir, assourdir le cri pour ne pas l'entendre ;

Ce sort partagé constitua une communauté de destins pour toutes celles et tous ceux que la guerre et son cortège d'ombres marqua pour toujours.

En ce sens, la guerre produit une expérience universelle de la douleur.

Cette douleur, c'est le silence des 26 000 soldats français allongés à flanc de colline comme dans le poème de Rimbaud ;

C'est le silence du soleil disparu de Camus, à jamais couché pour ces milliers de rapatriés qui partirent un jour d'été 1962, regardant depuis le pont d'un bateau Oran ou Alger qui s'éloignaient, et la côte de ce qui fut aussi leur pays se confondre avec la mer ;

C'est le silence des harkis, engagés pour la France, abandonnés à la vengeance ou parqués dans les camps de la honte ;

C'est le silence d'un village détruit, de ces 300 000 algériens morts, de ces millions d'hommes et de femmes sur les routes de l'exode, de toutes ces femmes bafouées dans leur chair.

4/

La réconciliation de ces mémoires plurielles est le chemin sur lequel notre pays s'est engagé avec courage et lucidité, grâce au concours des associations et des universitaires.

La reconnaissance respectueuse de cette diversité est nécessaire au renforcement de la cohésion de notre Nation.

Elle nous rappelle également le prix de la guerre et la valeur inestimable de la paix.

Vous me permettez donc d'adresser, au nom de l'ensemble du conseil municipal, un salut chaleureux de fraternité aux anciens combattants présents ce jour parmi nous, et de renouveler le vœu que cette cérémonie soit, à sa mesure, un pont entre les deux rives de la Méditerranée.